

# RÈGLEMENT OFFICIEL

## « LA GRANDE ESTIMATION AMBASSIMMO »

*Estimez Gratuitement, Gagnez Doublement !*

**Du 22 juin 2026 au 25 octobre 2026 • Tirage au sort le 26 octobre 2026**

*Remise du prix le 7 novembre 2026*

### Article 1 — Société organisatrice

---

**AMBASSIMMO** — Société à mission

**Représentant** : M. Patrick LAFLEUR, Fondateur & CEO

**Siège social** : PCE, Tech Indus Bât D, 645 rue Mayor de Montricher, 13290 Aix-en-Provence

**SIREN** : 423 194 307

**Site web** : [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com)

**Email** : [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com)

**Téléphone** : 09 74 06 58 47

*Ci-après dénommée « l'Organisateur »*

### Article 2 — Objet du programme

---

« La Grande Estimation AMBASSIMMO » est un programme innovant multi-facettes visant à :

- Développer la notoriété d'AMBASSIMMO en région PACA
- Créer un réseau d'ambassadeurs immobiliers rémunérés
- Établir des partenariats avec des agences immobilières
- Générer un écosystème de sponsors et partenaires locaux

**Le programme comporte TROIS VOLETS complémentaires :**

#### VOLET 1 — Pour les propriétaires

- Estimation gratuite de biens immobiliers par des professionnels et via le module en ligne : <https://ambassimmo.com/estimation-immobiliere/>
- Statut Ambassadeur automatique avec possibilité de rémunération
- **Double gain** : rémunération si vente et/ou si recommandation (voir Article 7)
- Participation au tirage au sort : séjour 3 nuits / 4 jours à Málaga pour 2 personnes (valeur 1 000 €)

#### VOLET 2 — Pour les agences immobilières

- Accès à des leads ultra-qualifiés (propriétaires pré-estimés)
- 4 formules de partenariat AMI (Apporteur de Mandats Immobiliers) : FREE, Starter, Premium, Elite

- Objectif du programme : 30 à 50 agences partenaires en 6 mois
- Support marketing et outils de conversion inclus

### VOLET 3 — Pour les partenaires & parrains

- Visibilité auprès de 5 000+ propriétaires en région PACA
- **Parrainage ponctuel de l'opération (durée de la campagne) : 3 formules** — Partenaires de Soutien, Partenaires Majeurs, Partenaires Sponsors Mécènes
- Objectif du programme : 30 à 40 partenaires engagés
- Avantages : visibilité 360°, association de valeurs RSE, exclusivité territoriale, déductibilité fiscale (art. 39 CGI)

### Article 3 — Période du programme

---

Événement	Date
Lancement du programme	Lundi 22 juin 2026 à 8h00
Clôture des inscriptions au tirage	Dimanche 25 octobre 2026 à 23h59
Tirage au sort	Lundi 26 octobre 2026
Cérémonie de remise du prix	Samedi 7 novembre 2026

**Important :** Le programme d'ambassadeurs et les partenariats agences/sponsors sont permanents. Seul le tirage au sort (séjour à Málaga) est limité à la période indiquée ci-dessus.

### Article 4 — Conditions de participation (Propriétaires)

---

Le programme est ouvert à toute personne physique ou morale :

- Majeure (18 ans révolus à la date de participation)
- Résidant en France métropolitaine
- Propriétaire d'au moins un bien immobilier
- En mesure de justifier de sa qualité de propriétaire (taxe foncière ou acte de propriété)
- Disposant d'une adresse email valide

Sont exclus de la participation au tirage au sort :

- Les membres du personnel d'AMBASSIMMO et leurs ayants droit
- Les prestataires et partenaires directement impliqués dans l'organisation du programme

**Les dons de participation sont libres et volontaires.** Ils seront intégralement reversés à la recherche contre le cancer au profit des Instituts Gustave Roussy (Villejuif) et Paoli-Calmettes (Marseille).

## Article 5 — Modalités de participation (Propriétaires)

---

Pour participer, le propriétaire doit :

- Se rendre sur [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com)
- Cliquer sur « La Grande Estimation »
- Remplir le formulaire de demande d'estimation (environ 2 minutes)
- Accepter le présent règlement et les CGU d'AMBASSIMMO
- Effectuer un don libre sur la plateforme <https://www.onparticipe.fr> (montants suggérés : 10, 20, 30 ou 50 € et +)
- Recevoir par email l'accès à son espace Ambassadeur personnel
- **L'estimation de votre bien reste 100 % gratuite**, sans aucune condition. Vous en bénéficiez quoi qu'il arrive.

**Vos chances de partir au soleil :**

- ◆ 10 € de don = 1 chance au tirage
- ◆ 20 € de don = 2 chances au tirage
- ◆ 50 € de don = 5 chances au tirage !
- ◆ **Plus votre don est généreux, plus vos chances augmentent !**

## Article 6 — Validation de la participation (Propriétaires)

---

La participation au tirage au sort est réputée valide uniquement si le participant a accompli les deux conditions cumulatives suivantes :

1. Avoir soumis une demande d'estimation en ligne via le formulaire officiel disponible sur le site [ambassimmo.com](http://ambassimmo.com), dans les délais de la campagne ;
2. Avoir effectué un don d'un montant minimum de 10 euros, via la plateforme **OnParticipe**, dans les délais de la campagne.

Ces deux conditions doivent être remplies avec la même adresse email, qui constitue l'identifiant unique du participant.

La validation est effectuée par croisement informatique des données issues de la plateforme de collecte **OnParticipe** et de la base de données de gestion de la campagne AMBASSIMMO.

Seuls les participants figurant simultanément dans les deux bases de données, avec une adresse email identique, et dont le don est d'un montant minimum de **10 euros**, seront intégrés à la liste définitive des participants éligibles au tirage au sort.

AMBASSIMMO se réserve le droit d'écarter toute participation ne satisfaisant pas à ces deux conditions, sans que le participant concerné puisse prétendre à une quelconque indemnité.

**Une participation = une demande d'estimation valide + un don + acceptation du règlement.**

## Article 7 — Prix du tirage au sort

---

**UN SEUL PRIX À GAGNER** : Séjour de 3 nuits et 4 jours à Málaga (Espagne) pour 2 personnes — valeur 1 000 € TTC

### Le lot comprend :

- Vols aller-retour Marseille–Málaga (dates imposées par l'Organisateur)
- 3 nuits en hôtel Be Mate Málaga Soho 4★ ou établissement équivalent
- Chambre double avec balcon, quartier Soho
- **Période de départ** : à partir de 180 jours après la remise du prix, soit au-delà du 30 avril 2027

### Le lot ne comprend pas :

- Repas, transferts aéroport, activités touristiques
- Assurance voyage
- Dépenses personnelles et frais annexes

**Le lot est personnel, incessible et non échangeable contre sa valeur en espèces.** En cas de renonciation du gagnant, le lot sera attribué au premier gagnant de réserve.

## Article 8 — Rémunération Ambassadeurs

---

**Important** : La rémunération s'effectue selon le simulateur officiel disponible en page d'accueil sur [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com). Les montants ci-dessous sont donnés à titre indicatif pour un bien estimé à 300 000 €.

### CAS 1 — Propriétaire-Vendeur (vend son propre bien)

- Le propriétaire recommande son propre bien à la plateforme AMBASSIMMO
- Il perçoit 100 % de la commission : environ 1 528 € pour un bien à 300 000 €
- Il obtient automatiquement le statut Ambassadeur

### CAS 2 — Ambassadeur + Vendeur tiers (2 personnes distinctes)

- Un Ambassadeur recommande le bien d'une tierce personne
- La commission totale (~1 528 €) est partagée à **50 % / 50 %** :
- → L'Ambassadeur recommandant : ~764 €

- → Le Vendeur recommandé : ~764 €
- Les deux parties obtiennent automatiquement le statut Ambassadeur

### Déductions appliquées (voir CGU complètes sur [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com))

- Charges sociales URSSAF : 20 % (personnes physiques)
- Contribution solidaire Instituts de lutte contre le cancer : 2 %
- Frais de dossier : 29 € TTC (première vente uniquement)

### Article 9 — Partenariats Agences (4 formules AMI)

Les agences immobilières peuvent rejoindre le réseau AMBASSIMMO via 4 formules de contrat AMI (Apport de Mandats Immobiliers) :

FORMULE	COMMISSION AMBASSIMMO	CARACTÉRISTIQUES
FREE	50 %	Accès découverte — 1 lead, sans abonnement, sans engagement
Starter	40 %	500 € HT/an — leads partagés, 2 agences max par zone
Premium	30 %	1 500 € HT/an — leads prioritaires, badge Premium, SEO + GMB
Elite ★	25 %	3 000 € HT/an — exclusivité géographique totale, accompagnement complet

**Contact** : Les agences souhaitant rejoindre le réseau doivent contacter [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com) pour signer un contrat AMI personnalisé.

### Article 10 — Partenariats de Parrainage de l'opération

**Important** : Les conventions de parrainage décrites dans cet article sont ponctuelles et limitées à la durée de l'opération La Grande Estimation (22 juin – 25 octobre 2026). Elles sont régies par l'article 39 du Code général des impôts et sont distinctes des contrats de mécénat permanent proposés par AMBASSIMMO.

Les sommes versées par le Partenaire constituent une **charge d'exploitation déductible du résultat imposable** en contrepartie des actions de communication et de visibilité accordées par AMBASSIMMO.

Toute entreprise, commerce ou organisation souhaitant associer son image à l'opération peut choisir parmi 3 formules de partenariat, TVA 20% :

FORMULE	TARIF TTC	PRINCIPAUX AVANTAGES
Partenaires de Soutien	690 € TTC	Logo supports digitaux, mention emailing de campagne, Map Interactive AMBASSIMMO
Partenaires Majeurs	1 790 € TTC	Logo tous supports digitaux & print, story dédiée, mention cérémonie de remise du prix
Partenaires Sponsors Mécènes	2 990 € TTC	Logo prioritaire tous supports, interview vidéo, espace exposition cérémonie, publication dédiée réseaux sociaux

**Régime fiscal (parrainage — art. 39 CGI) :** Les versements constituent une charge d'exploitation déductible du résultat imposable. 20 % de l'engagement financier est reversé sous forme de don aux instituts de recherche (Gustave Roussy & Paoli-Calmettes), ouvrant droit à une déduction fiscale complémentaire de 60 % pour les entreprises (art. 238 bis du CGI).

**Note :** Cette convention ne constitue pas un acte de mécénat au sens de l'article 238 bis du CGI dans son intégralité, sauf pour la fraction correspondant au don reversé aux instituts.

Le détail complet des contreparties et les conditions générales de chaque formule sont disponibles dans le Dossier de Partenariat La Grande Estimation et formalisés par une convention de parrainage bipartite. Document disponible sur [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com) ou sur demande à [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com).

## Article 11 — Tirage au sort

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides (estimation réalisée + don effectué + règlement accepté).

Paramètre	Détail
Date du tirage	Lundi 26 octobre 2026
Méthode	Tirage informatisé certifié
Gagnants désignés	1 gagnant principal + 2 gagnants de réserve
Notification	Par email et/ou téléphone dans les 48h suivant le tirage
Cérémonie de remise	Samedi 7 novembre 2026

En cas d'impossibilité de contacter le gagnant principal dans un délai de 7 jours ouvrés suivant le tirage, le lot sera attribué au premier gagnant de réserve, puis au second si nécessaire.

**Lundi 26 octobre 2026**

## Article 12 — Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement UE 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants sont informés des conditions dans lesquelles leurs données personnelles sont traitées. Le responsable de traitement dans le cadre de ce jeu-concours est AMBASSIMMO Société :

- Gestion des participations et du tirage au sort
- Fourniture des estimations immobilières
- Gestion des rémunérations Ambassadeurs
- Gestion des partenariats agences et sponsoring
- Envoi d'informations relatives au programme (avec consentement)

### 12.1 Finalités du traitement

Les données personnelles collectées dans le cadre du programme « La Grande Estimation AMBASSIMMO » sont traitées pour les finalités suivantes :

Finalité	Base légale (art. 6 RGPD)
Gestion des demandes d'estimation immobilière et fourniture du service	Exécution d'un contrat
Gestion des participations au tirage au sort et attribution du lot	Exécution d'un contrat
Gestion du statut Ambassadeur et des rémunérations (commissions, déclarations URSSAF)	Exécution d'un contrat
Gestion des dons et versements aux instituts de recherche contre le cancer	Obligation légale
Gestion des partenariats agences immobilières (contrats AMI) et partenariats de parrainage	Exécution d'un contrat
Envoi de communications relatives au programme (actualités, cérémonie, résultats)	Consentement
Envoi d'offres commerciales et informations sur les services AMBASSIMMO	Consentement

### 12.2 Les données collectées

Donnée	Obligatoire/Facultatif	Conséquence en cas de non-fourniture
Nom, prénom	Obligatoire	Impossibilité de traiter la demande d'estimation et de participer au programme
Adresse électronique	Obligatoire	Impossibilité de créer l'espace Ambassadeur et de recevoir les confirmations
Numéro de téléphone / adresse postale	Obligatoire	Impossibilité de vous contacter en cas de gain au tirage au sort / Nécessaire pour la remise du lot

Date de naissance ou déclaration de majorité	Obligatoire	Impossibilité de participer au programme, réservé aux majeurs (18 ans révolus)
Adresse du bien à estimer / données relatives aux biens immobiliers	Obligatoire	Impossibilité de réaliser l'estimation immobilière
Justificatif de propriété	Obligatoire (sur demande)	Impossibilité de valider la qualité de propriétaire
Coordonnées bancaires (Ambassadeurs)	Obligatoire (si rémunération)	Impossibilité de procéder au versement des commissions

### 12.3 Destinataires des données

Les données collectées sont destinées, dans la limite de leurs attributions respectives et au regard des finalités définies, aux catégories suivantes :

#### Destinataires internes :

- L'équipe AMBASSIMMO

#### Destinataires externes (sous-traitants et partenaires) :

- **Plateforme de don** : onparticipe.fr pour la gestion des dons et la confirmation de participation au tirage
- **Agences immobilières partenaires** (réseau AMI) : uniquement les données nécessaires à la mise en relation pour la réalisation du mandat (identité du propriétaire et caractéristiques du bien), dans le cadre des formules Starter, Premium ou Elite
- **Prestataires du séjour** (compagnie aérienne, hôtel Be Mate Málaga Soho ou équivalent) : identité et coordonnées du gagnant uniquement, pour l'organisation du lot
- **URSSAF / organismes sociaux** : données d'identification et de rémunération des Ambassadeurs, dans le cadre des obligations déclaratives légales
- **Instituts Gustave Roussy et Paoli-Calmettes** : données nécessaires au reversement des dons (montants uniquement, sans identification nominative des donateurs sauf consentement exprès)
- **Hébergeur / prestataire informatique** du site [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com) : accès aux données dans le cadre de la maintenance technique
- **Maître Jean-Sébastien DURACHER, Notaire à Rognac** : dépôt du règlement (sans transmission de données participants)

Les données ne sont jamais vendues, louées ou cédées à des tiers à des fins commerciales.

### 12.4 Durée de conservation

Catégorie de données	Durée de conservation
Données de participation au tirage au sort	3 mois après la remise du lot (ou jusqu'à résolution de tout litige éventuel)
Données d'estimation immobilière	3 ans à compter de la demande (prospection commerciale)

Données du statut Ambassadeur et des rémunérations	5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Données comptables et justificatives (commissions, partenariats) et pièces (dons, dons,	10 ans à compter de la clôture de l'exercice
Données de consentement aux communications commerciales	Jusqu'au retrait du consentement, ou 3 ans à compter du dernier contact actif

À l'issue de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

## 12.5 Droits des personnes concernées

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles tels que le droit d'accès, le droit de rectification, le droit d'effacement, le droit à la limitation de traitement, le droit à la portabilité, le droit de retrait de consentement et le droit d'opposition.

Pour toute demande d'exercice de vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter AMBASSIMMO :

- Par email : [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com)

Afin de traiter votre demande efficacement, merci de nous indiquer précisément le droit que vous souhaitez exercer. En cas de doute raisonnable sur votre identité, une preuve d'identité (celle-ci sera immédiatement détruite une fois la vérification effectuée) vous sera demandé. AMBASSIMMO s'engage à vous répondre dans un délai d'un mois, sauf difficulté particulière.

## 12.6 Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après avoir contactés AMBASSIMMO, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Par courrier postal : Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.
- Par voie électronique : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Paramètre	Détail
Responsable du traitement	AMBASSIMMO — Aix-en-Provence
Durée de conservation	5 ans (données de participation) / 10 ans (données comptables)
Droits	Accès, rectification, suppression, portabilité, opposition
Contact DPO	contact@ambassimmo.com
Autorité de contrôle	CNIL — <a href="http://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a>

Toute demande relative à l'exercice de vos droits peut être adressée à : [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com).

## Article 13 — Responsabilité

---

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Des incidents, accidents ou événements survenus pendant le séjour gagné
- Des modifications opérées par les prestataires (compagnies aériennes, hôtels)
- De l'impossibilité de vendre un bien immobilier estimé
- De tout cas de force majeure indépendant de sa volonté
- Des problèmes techniques liés à la connexion internet du participant

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le programme en cas de circonstances exceptionnelles, après information des participants par voie électronique et publication sur [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com).

## Article 14 — Litiges et droit applicable

---

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents du ressort d'Aix-en-Provence. **Réclamations** : [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com)

## Article 15 — Dépôt du règlement

---

Le présent règlement a été déposé chez Maître Jean-Sébastien DURACHER, Notaire à Rognac.

Le règlement complet est disponible gratuitement :

- Sur le site : [www.ambassimmo.com](http://www.ambassimmo.com)
- Par email sur demande : [contact@ambassimmo.com](mailto:contact@ambassimmo.com)
- Par courrier à l'adresse du siège social

*Fait à Aix-en-Provence, le 09 juin 2026*

**Patrick LAFLEUR**

*Fondateur & CEO — AMBASSIMMO*